



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-04021

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire / Cabinet de la Préfète

37-2022-04-06-00005 - Arrêté CAB/BRE 2022/13 attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et dévouement à M. Olivier COPIN (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-04-06-00005

Arrêté CAB/BRE 2022/13 attribuant la médaille de
bronze pour acte de courage et dévouement à
M. Olivier COPIN

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE
Cabinet de la préfète
Bureau de la représentation de l'Etat

CAB/BRE 2022/13

ARRÊTÉ

attribuant une lettre de félicitations pour acte de courage et dévouement

La préfète d'Indre-et-Loire

Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à la médaille pour actes de courage et dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement,

Vu la proposition de Monsieur le préfet de police de Paris, en date du 17 janvier 2022,

Considérant que le 24 octobre 2021 à Villedômer, Monsieur Olivier COPIN, fonctionnaire de police hors service, a réagi avec courage et sang-froid auprès d'une famille victime d'un accident de la circulation dont le véhicule était renversé sur le côté dans un fossé et faisait apparaître un dégagement de fumée du moteur.

Considérant que Monsieur Olivier COPIN a brisé la vitre arrière du véhicule pour d'abord extirper un garçon âgé de deux ans et sa mère puis enfin une enfant de cinq ans en s'introduisant lui-même à l'intérieur du véhicule.

Considérant que les services de secours d'urgence à leur arrivée sur place ont aussitôt pu évacuer une troisième enfant âgée de onze ans en arrêt cardio-respiratoire dont le décès sera déploré, ainsi que son père bloqué par le volant, dans le coma et au pronostic vital alors engagé.

Considérant que l'action méritante de Monsieur Olivier COPIN a ainsi contribué à la prise en charge médicale en urgence des victimes par ailleurs exposées à un risque d'incendie du véhicule accidenté.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Olivier COPIN, major de police à l'échelon exceptionnel affecté à la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris.

Article 2 : Monsieur le directeur de cabinet et Monsieur le préfet de police de Paris sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Tours, le 6 avril 2022

La Préfète,

Marie LAJUS

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr